

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 4 octobre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

**2018 V.470** Vœu relatif aux violences subies par les personnes prostituées.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant l'engagement fort de la Ville de Paris contre les violences faites aux femmes et sa politique ambitieuse menée en la matière ;

Considérant les engagements de la Ville de Paris pour la protection de tou.te.s les Parisien.ne.s, avec une politique de santé et sociale ambitieuse, portées notamment par les politiques phares du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion et le Plan global d'action Vers Paris sans Sida ;

Considérant que selon l'étude *ProSanté 2013* de l'Institut de veille sanitaire (InVS), 51% des personnes prostituées avaient subi des violences physiques dans le cadre de la prostitution au cours des 12 derniers mois, 64 % des violences psychologiques, 38% avaient été victimes de viols, toutes formes de violences dont les premiers auteurs sont les clients ;

Considérant que, selon le *Rapport 2012 de la fondation Scelles*, l'âge moyen d'entrée dans la prostitution est de 13 à 14 ans et que, selon l'étude 2011 du « Bristish Medical Journal », les personnes prostituées ont un taux de mortalité 6 fois supérieur à la moyenne de la population ;

Considérant qu'il est très constant que les personnes prostituées cumulent plusieurs facteurs d'exclusion, comme la non-maîtrise du français, la transidentité, une situation administrative irrégulière, les difficultés d'hébergement, un passé de parcours migratoires et/ou de violences, etc. Ces personnes sont à l'intersection de plusieurs discriminations, et à ce titre particulièrement vulnérables ;

Considérant que tout projet d'émancipation, d'autonomie et d'insertion sociale passe par l'apprentissage de la langue française et un accès aux droits fondamentaux sans entrave ;

Considérant qu'aux termes du 5ème plan national de mobilisation et de lutte contre les violences (2017-2019) « *la prostitution [est] une violence qui s'exerce tout particulièrement à l'encontre des femmes* » en prenant « *également en compte l'exposition des personnes prostituées à la violence des clients, des proxénètes, des réseaux mais également des délinquants et des passants. Ces violences sont physiques*

(coups, blessures, homicides), sexuelles (agressions sexuelles et viols) ou verbales et psychologiques (insultes, humiliations, stigmatisation) » ;

Considérant que les nouvelles formes de prostitution par exemple *via* les sites internet , dans lesquelles il est particulièrement difficile de mettre en place des mesures de sécurité et des actions de prévention ;

Considérant que ces nouvelles formes de prostitution qui conduisent les personnes prostituées à changer de ville pendant parfois plusieurs mois, ce qui mène à des interruptions de soin pour les personnes séropositives : dès lors, leur charge virale est à nouveau détectable ;

Considérant le manque de moyens de l'État dédiés à la lutte contre la traite des êtres humains ;

Considérant que le Président de la République a déclaré l'égalité femmes-hommes « grande cause nationale du quinquennat » mais qu'aucun financement n'a suivi cette annonce ;

Considérant qu'au mois de juillet 2017, le budget du secrétariat d'État a été amputé de 7,5 millions d'euros, soit une restriction budgétaire de 27,88% ;

Considérant que des accueils de jour et centres d'hébergement d'urgence pour femmes victimes de violences ont fermé en France en 2018, faute de moyens ;

Considérant que tout cela concourt à l'isolement des femmes victimes de violences ;

Considérant la hausse des contaminations aux IST à Paris, dont le VIH : ainsi, par exemple, 20 nouvelles contaminations au VIH ont été dépistées à l'hôpital Bichat sur les personnes transgenres en 2017, contre 2 en 2016. Cette hausse va à l'encontre des objectifs fixés par Vers Paris Sans Sida ;

Considérant le meurtre de Vanesa Campos, prostituée transgenre sans papiers, tuée par balle dans la nuit du 16 au 17 septembre 2018, alors qu'elle tentait de s'interposer entre un client et des agresseurs en série, signalés depuis plusieurs semaines ;

Considérant que, selon le rapport 2017 de *Transgender Europe*, 2609 personnes trans et genderqueer ont été assassinées dans 71 pays entre janvier 2008 et septembre 2017, dont 62% étaient en situation de prostitution et que, sur les 123 assassinats répertoriés en Europe, un tiers concernait des personnes migrantes ;

Considérant que Vanesa Campos était elle-même femme, trans, en situation de prostitution et étrangère ;

Considérant que ce nouveau féminicide prostitutionnel vient allonger la liste des violences subies par les personnes prostituées ;

Considérant qu'une Commission parisienne sur la prostitution, créée en 2012 et réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs a édité en 2013 un guide à l'usage des professionnels présentant les éléments connus du diagnostic parisien;

Considérant que dans le cadre du contrat de prévention et de sécurité parisien 2015-2020, chaque mairie d'arrondissement rédige son plan local de sécurité et de prévention;

Considérant la coordination prostitution parisienne entre les services de l'État et la Ville réunie le 6 octobre 2016 ;

Considérant les coordinations prostitution locales entre les services de l'État, la Ville et les associations réunies dans certains arrondissements ;

Considérant que dans le cadre de la coordination du 12<sup>ème</sup> arrondissement, un projet expérimental est élaboré dans le Bois de Vincennes, rassemblant différents services de la Ville (SEII ; DPSP ; DASES), des partenaires associatifs, la Mairie du 12<sup>ème</sup> et le commissariat du 12<sup>ème</sup> afin de réfléchir et de mettre en œuvre des actions d'accompagnement des personnes prostituées ;

Considérant la Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle de Paris co-présidée par le Préfet de Paris et le Préfet de police, réunissant DDCS, DSPAP, DPG, DRPJ, DIRECCTE, Rectorat, Cour d'appel, Ordre des médecins, Mairie de Paris, associations agréées et installée le 7 juillet 2017 ;

Considérant que la Ville de Paris continue ses actions par le soutien aux associations menant des actions en direction des personnes prostituées et la mise en place d'un dispositif expérimental de mise à l'abri et d'accompagnement des personnes prostituées en partenariat avec la MIPROF, le procureur de la République, la Préfecture de Région, la Préfecture de Police et l'association AFJ ;

Considérant la mise en place d'un dispositif expérimental visant à protéger les mineur.e.s en situation de prostitution en partenariat avec la MIPROF, des associations qui repèrent ces mineur.e.s, la BPM, le Parquet de Paris et les services parisiens de l'aide sociale à l'enfance afin de protéger rapidement et efficacement ces enfants en danger ;

Aussi, sur proposition de David Belliard, Jérôme Gleizes, Fatoumata Koné, Marie Atallah et des élu.e.s du Groupe écologiste de Paris (GEP), sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris demande à la Préfecture de Paris et d'Île-de-France et à la Préfecture de Police de Paris d'initier un travail de concertation avec les associations et les personnes prostituées afin d'identifier des pistes d'amélioration des conditions de sécurité des personnes prostituées dans les bois de Boulogne et de Vincennes ;
- Que la Ville de Paris demande au Préfet de Police un renforcement des moyens de lutte contre les réseaux de proxénétisme qui développent la prostitution sur la voie publique et/ou via les réseaux internet et ceux qui ont recours à certains bars, karaoké, salons de massage comme lieux de prostitution, ainsi que contre les réseaux d'agresseurs qui sévissent contre les personnes prostituées ;
- Qu'un bilan de la Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains, soit présenté aux élu-es du Conseil de Paris et rendu public ;
- et d'appeler une plus grande mobilisation des services de l'Etat afin de renforcer la lutte contre les réseaux et filières de proxénétisme et de mieux accompagner les personnes prostituées tel que prévu par la loi.